



COMITE DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
(COMITE DE SUIVI EPU)

RAPPORT A MI-PARCOURS

**Evaluation de la mise en œuvre des
recommandations du 3^e cycle de l'Examen
Périodique Universel de la Côte d'Ivoire**

coordination.epu@gmail.com/ Secretariat.cepu@gmail.com

Tel : +225 07 07 19 19 79 /07 49 89 37 64/ 27 22 52 50 15

Table des matières

I. Introduction	3
II. Méthodologie (1 page).....	5
III. Evaluation de toutes les recommandations : Niveau de mise en œuvre	7
A. Groupe Thématique Droits Civils et Politiques	7
1. Administration de la justice, indépendance de la justice, corruption, Etat de droit et impunité -ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces; Cibles 16.3) -	7
2. Elections- ODD 16; Cibles 16.6	10
3. Protection des défenseurs de droits de l'Homme- ODD 16 ; Cibles 16.3	12
4. Conditions de détention- ODD 16- Cibles 16.3	15
Matrice récapitulative de l'évaluation narrative	17
B. Groupe thématique Droits Sociaux, Economiques et Culturels	19
A. Droit à la Santé	19
B. Droit à la propriété foncière-ODD 1 & ODD 15; Cibles 1.4; 2.3	21
Matrice récapitulative de l'évaluation narrative	24
C. Groupe Thématique Droits de de la Femme et de l'Enfant	26
1. Droits à l'Education- ODD 4; Cible 4.1; 4.2 4.5 4.7.	26
A. Droits des Femmes- autonomisation des femmes/ Emancipation de la femme-ODD 5 & ODD 10; Cible 5.1 ; 5.5 ; 5.a ; 5.b ; 5.c	34
B. Droits à l'Etat civil- ODD 15; Cible 16.9	37
C. Droit à la santé - ODD 3; Cibles 3.2	39
D. Représentation des femmes dans la sphère politique- ODD 5; Cibles : 5.5 16.7	41
Matrice récapitulative de l'évaluation narrative	43
E. Groupe Thématique Droits des Groupes Vulnérables	45
1. Droits des personnes handicapées -ODD 10; Cibles 16.1 ; 16.2 ; 16.3 ; 16.6 ; 16.7 ; 16.9 ; 16.10	45
2. Apatridie- ODD 16; Cibles 16.9	49
3. Disparitions forcées- ODD 16; Cibles 16.2	50
4. LGBTQI+- ODD 10; Cibles 1.3 ; 4.5 ; 10.2 ; 10.3 ; 16.b	52
Matrice récapitulative de l'évaluation narrative	55
Conclusion et recommandations	60

I. Introduction (Générale (2-3 paragraphes))

Le Comité de Suivi des Recommandations de l'Examen Périodique Universel (Le Comité de Suivi (EPU)) est une plateforme d'Organisations de la Société Civile ivoirienne impliquées dans le processus de l'Examen Périodique Universel. Il a été mis en place en 2013 à la suite d'un atelier d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU dans l'espace de l'Union du Fleuve Mano qui s'est tenu à Monrovia (Libéria) en juillet 2012 à l'initiative du Service International pour les Droits de l'Homme/ International Service for Human Rights (SIDH/ ISHR).

Le Comité de Suivi EPU a pour objectif le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et est composé d'une trentaine d'Organisations de la Société Civile Ivoirienne regroupées en quatre (04) Groupes thématiques :

:

- Groupe Thématique « Droits Civils et Politiques »
- Groupe Thématique « Droits Economiques, Sociaux et Culturels »
- Groupe thématique « Droits de la Femme et de l'Enfant »
- Groupe Thématique « Droits des Groupes Vulnérables »

Chaque Groupe Thématique est composé d'organisations et réseaux d'organisations de la société civile ivoirienne travaillant sur la thématique se rapportant au groupe.

Plus de 50% des ONG membres du Comité de Suivi EPU sont impliquées dans le suivi des recommandations de l'EPU et des Organes de Traités des Nations Unies. (Voir liste des ONG membres en annexe)

Certaines ONG membres collaborent avec les Procédures Spéciales des Nations Unies (Rapporteurs Spéciaux des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains, la liberté de réunion et association, la liberté d'expression, ...) et les mécanismes régionaux des droits de l'Homme (Rapporteurs Spéciaux et groupes de travail de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples)

Le Comité de Suivi EPU, depuis le processus du second cycle de l'EPU de la Côte d'Ivoire 2013-2014), mène des activités en partenariat avec l'Institution Nationale des Droits de l'Homme de Cote d'Ivoire, aujourd'hui dénommée Conseil National des Droits de l'Homme. Ces activités menées en partenariat ont bénéficié de l'appui technique et financier de UPR Info.

Concernant le passage de la Côte d'Ivoire à l'EPU, il est bon de faire remarquer qu'après le premier et second passage, respectivement en 2009 et 2014, la Côte d'Ivoire a été à nouveau examinée devant le Conseil des Droits de l'Homme, le 07 Mai 2019, dans le cadre du troisième cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU). Au cours de cette session, 247 recommandations ont été formulées à l'endroit de la Côte d'Ivoire. 222 de ces recommandations ont été acceptées immédiatement par la Côte d'Ivoire, 20 reportées pour consultation à Abidjan et 14 notées.

Les Ministères techniques identifiés par le Comité de Suivi EPU pour soutenir la mise en œuvre des recommandations sont les suivants :

- Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
- Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Le Ministère des Affaires Etrangères
- Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
- Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
- Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
- Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale
- Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté
- Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des capacités et de la lutte contre la corruption

En prélude à l'examen de la Côte d'Ivoire pour le troisième cycle en 2019, le Comité de Suivi EPU a organisé en Juillet 2018, un atelier de consultation avec les Ministères techniques dans le but de collecter et de consolider les informations nécessaires à l'élaboration du projet de rapport alternatif de la société civile à l'EPU et des rapports du Gouvernement et la CNDHCI. Cet atelier a réuni 48 participants issus des Ministères techniques représentés au sein du Comité interministériel de suivi de l'application des instruments internationaux relatif aux Droits de l'Homme, de la CNDHCI et des Organisations de la Société Civile.

L'atelier de consultation a été organisé en partenariat avec le Secrétariat d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargé des Droits de l'Homme et la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire

D'autres acteurs nationaux identifiés par le Comité de Suivi EPU en plus des Ministères :

- La Commission Electorale Indépendante
- Le Parlement (l'Assemblée Nationale et le Sénat)

Le Conseil National des Droits de l'Homme est un acteur national identifié avec lequel le Comité de Suivi EPU organise des actions en partenariat dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU avec l'appui technique et financier de UPR Info.

Le Plan National des Droits de l'Homme (PNDH) 2021 a été adopté en Conseil des Ministres le 23 Février 2022 et prend en compte globalement les recommandations de tous les mécanismes des droits de l'Homme y compris l'EPU. Il n'y a pas encore un Plan national spécifique à l'EPU.

Les différentes parties prenantes nationales (Gouvernement, CNDH et Organisations de la Société Civile) ont pris part aux ateliers organisés pour élaboration du Plan National des Droits de l'Homme.

Toutefois, le Comité de Suivi EPU a élaboré son plan d'action pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations faites à la Côte d'Ivoire lors de son troisième passage à l'EPU.

II. Méthodologie (1 page)

Les organisations membres du Comité de Suivi EPU sont regroupées par Groupes Thématiques:

- Groupe Thématique « Droits Civils et Politiques »
- Groupe Thématique « Droits Economiques, Sociaux et Culturels »
- Groupe thématique « Droits de la Femme et de l'Enfant »

Groupe Thématique « Droits des Groupes Vulnérables »

Chaque Groupe Thématique est composé d'organisations et réseaux d'organisations de la société civile ivoirienne travaillant sur la thématique se rapportant au groupe.

Dans le cadre de la rédaction du rapport alternatif ou à mi-parcours du Comité de Suivi EPU, les différents Groupes Thématiques rédigent le rapport sur les problématiques des droits de l'Homme en lien avec sa thématique,

Les rapports alternatifs ou à mi-parcours élaborés par le Comité de Suivi EPU sont la compilation des rapports des Groupes Thématiques.

Les organisations membres regroupées et au sein des Groupes Thématiques du Comité de Suivi EPU ont bénéficié d'un renforcement de capacités pour la rédaction de rapports à mi-parcours et de rapports alternatifs avec l'appui technique et financier d'UPR Info. Ces activités de renforcement des capacités ont été organisées par UPR Info en partenariat avec le Comité de Suivi EPU et le Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire.

La préparation du rapport à mi-parcours du Comité de Suivi EPU s'est faite selon les étapes suivantes:

- L'atelier de renforcement des capacités des membres du Comité de Suivi EPU sur les mécanismes onusiens des droits de l'Homme et sur la rédaction du rapport à mi-parcours avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (décembre 2021)
- L'atelier de rappel des objectifs et des stratégies d'action et de partage des informations à mi-parcours organisé par UPR info en partenariat avec le CNDH et le Comité de Suivi EPU (Juillet 2022) ; au cours de cet atelier, UPR info a fait un rappel des objectifs et des stratégies d'action et de partage des informations à mi-parcours. Il s'est agi de faire une ébauche du rapport à mi-parcours que les OSC doivent présenter en 2024 à Genève. La délégation de UPR Info présente à cet atelier, a fait un bref résumé de la méthodologie et a facilité les travaux pour la revue du draft du rapport à mi-parcours élaboré par les quatre (04) Groupes Thématiques du Comité de Suivi EPU (Groupe Thématique Droits Civils et Politiques ; Groupe

Thématique Droits Economiques, Sociaux et Culturels ; Groupe Thématique Droits de la Femme et de l'Enfant ; Groupe Thématique Droits des Groupes Vulnérables).

Le draft du rapport à mi-parcours de chaque Groupe Thématique avait été avons présenté lors des sessions précédentes organisées par UPR Info en partenariat avec le CNDH et le Comité de Suivi EPU.

Les observations et commentaires apportés par UPR Info ont été pris en compte lors de la finalisation du draft des rapports de tous les Groupes Thématiques du Comité de Suivi EPU compilés en un rapport à mi-parcours global.

- Les rapports sur la situation des droits civils et politiques en Côte d'Ivoire fournis par des ONG

Pour la rédaction du présent rapport à mi-parcours, le Comité de Suivi EPU a eu pour documents de base, les différents rapports des ONG membres et sœurs d'Abidjan et de l'intérieur du pays (Rapports des activités terrain en lien avec la protection des droits de l'Homme) , les rapports des Institutions Nationales, les rapports des organisations du Système des Nations Unies, les informations collectées auprès des représentants de la société civile et auprès de ses Points Focaux à l'intérieur du pays.

Les informations et rapports publiés par le Gouvernement ont été également exploités après vérification.

Le Comité de Suivi EPU prévoit depuis le 3^e cycle, d'organiser des consultations avec les Organisations de la Société Civile des localités de l'intérieur du pays mais n'a pas encore obtenu de financement pour exécuter cette activité.

Toutefois, le Comité de Suivi EPU continue le plaidoyer pour la mobilisation de ressources financières nécessaires à la tenue de ces consultations et celles avec les Ministères techniques cités plus haut. Les consultations avec les OSC à l'intérieur du pays permettront de recueillir plus d'informations y compris des témoignages qui enrichirait le rapport alternatif à rédiger pour le 4^e cycle de l'EPU.

Le système utilisé pour présenter l'évaluation est le système du niveau de mise en œuvre des recommandations (totalement mis en œuvre- partiellement mis en œuvre, pas mis en œuvre) avec les feux tricolores (Vert : Totalement Mis en Œuvre ; Orange : partiellement mis en œuvre ; Rouge : pas mis en œuvre).

Les indicateurs de mis en œuvre qui ont fait l'objet d'un atelier de renforcement de capacités des membres du Comité de Suivi EPU par UPR Info ont également été exploités pour la rédaction du présent rapport à mi-parcours.

Le rapport à mi-parcours obéit à une même structuration de l'évaluation de recommandations prioritaires identifiés pour chaque Groupe Thématique . ; L'évaluation à mi-parcours s'est faite sur 44 recommandations acceptées et 08 recommandations notées il ressort que les recommandations acceptées qui ont fait l'objet de l'évaluation du Comité d Suivi EPU ont été à 100% partiellement mises en œuvre. Les 08 recommandations notées et évaluées par le Comité de Suivi EPU concernent les droits de la communauté LGBTQI+ ; parmi ces 08 recommandations, 05 ont été partiellement mises en œuvre bien qu'elles aient été notées par la Côte d'Ivoire.

III. Evaluation de toutes les recommandations : Niveau de mise en œuvre

A. Groupe Thématique Droits Civils et Politiques

1. Administration de la justice, indépendance de la justice, corruption, Etat de droit et impunité -ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces; Cibles 16.3) -

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'État**

- **140.40** Faire de la lutte contre la corruption, qui porte atteinte aux droits fondamentaux et à l'état de droit, une cause nationale

- France
- Accepté



✓ **Progrès réalisés**

- Ratification de traités internationaux en matière de lutte contre la fraude et la corruption ;

- En plus de la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, plusieurs autres institutions et organes en charge de lutter contre la corruption, les crimes économiques et financiers ainsi que des initiatives visant à améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques ont été mis en place :

- La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ;
- L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- Le Projet d'Appui à la Gestion Économique et Financière (PAGEF) ;
- L'Agence Judiciaire du Trésor chargé du recouvrement et de la gestion des avoirs illicites ;
- Le Pôle Pénal Économique et Financier (décret N° 2020-124 du 29 janvier 2020, portant création, attribution, organisation, et fonctionnement du pôle pénal économique et financier); Le pôle pénal économique et financier a été créé par décret en 2020. Il est une juridiction correctionnelle de premier degré animé par des Magistrats et spécialisée en matière de délinquance économique et financière. Il a pour mission de connaître des infractions économiques et financières d'une grande gravité ou d'une complexité particulière, ainsi que des infractions connexes. Il est doté à cet effet, d'unités spécialisées de police et de gendarmerie compétentes sur l'ensemble du territoire national.

La création de cette juridiction spécialisée vise à mettre le cadre institutionnelle de la répression de la corruption et des infractions assimilées, du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et

des infractions financières connexes en cohérence avec les engagements internationaux de notre pays, notamment ceux issus de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des divers autres instruments sous-régionaux et régionaux intervenus récemment pour prévenir et combattre au mieux ces infractions graves et complexes

Le pôle pénal et financier fait son bilan lors de ses journées portes ouvertes le 06 Juillet 2023 : 66 immeubles, 62 terrains nus, 44 véhicules de luxes, 01 navires 43 bijoux et montres de valeur, 08 pirogues et 06 sociétés, des biens mal acquis, ont été saisis.

- L'Inspection Générale des Finances (IGF) / Brigade de lutte contre la corruption ;
 - L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;
 - Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) ;
 - La Direction des marchés publics
 - Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du renforcement des capacités et de la Lutte contre la Corruption
- Mise en place de la plateforme SPACIA (Système de Prévention et de détection des Actes de Corruption et Infractions Assimilées) et d'un numéro vert 1345;
 - Redynamisation de la Cour des comptes qui a pour mission de contrôler les comptes publics ;
 - Mise en place des institutions (en charge de la bonne gouvernance) : la médiation de la République, l'inspection générale de l'État, l'inspection générale des finances et les inspections générales des ministères, la cour des comptes, la commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics (CAIDP) ;
 - Création des tribunaux spécialisés (tribunal de commerce, Cour d'appel du Commerce) ;
 - Possibilité pour les Organisations de la Société Civile de saisir le pôle économique et financier ; A notre connaissance, il n'y a pas encore d'OSC ayant saisi ce pôle
 - Organisation du Forum de l'Alliance Internationale Anti-Corruption de la Banque Mondiale-ICHA 2023 Abidjan, en Cote d'Ivoire; les Organisations de la Société Civile ont été associées à ce Forum (Comité d'organisation et participation aux travaux du Forum)

✓ **Défis**

- L'attribution et le suivi des marchés publics ne répondent pas aux critères de transparence.;
- La lutte contre la corruption au sein des entreprises publiques n'est toujours pas une réalité ;les politiques anti-corruption ne sont pas appliquées pour un bon nombre d'entreprises (90%).

- Dans l'attribution et le suivi-évaluation des marchés publics, la société civile est faiblement impliquée ;
- Les actions des différents services et structures de lutte contre la corruption ne sont pas suffisamment coordonnées;
- L'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds publics pour la réalisation des projets publics et le principe de redevabilité demeure un grand défi ;
- Les actes de corruption ont considérablement diminué dans certains services tels que l'aéroport; toutefois malgré les actions menées pour la lutte contre la corruption, le phénomène de la corruption est toujours existant
- Le Pôle Pénal Économique et Financier n'est pas connu des populations et de la plupart des Organisations de la Société Civile qui sont censées la saisir; il n'y a pas suffisamment d'actions de visibilité sur l'existence de ce pôle, son fonctionnement et le mode de saisine

➤ **140.88** Envisager l'adoption de mesures supplémentaires visant à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire

- Brésil
- Accepté



➤ **140.89** Adopter les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance du système judiciaire et l'impartialité de ses décisions, le respect des droits de l'Homme par les forces de l'ordre et la lutte contre la corruption.

- Equateur
- Accepté



✓ **Progrès réalisés**

- Décentralisation de l'assistance judiciaire (décret n° 2016-781 fixant les modalités d'application de la loi n° 72-833 du 21 décembre 1972 portant Code de procédure civile, commerciale et administrative relativement à l'assistance judiciaire)
- Ouverture de la Cour d'appel de Korhogo inaugurée le 25 Novembre 2022
- Décentralisation de l'assistance judiciaire

✓ **Défis**

- Un défi majeur est le nombre insuffisant de tribunaux de première instance dans le pays. En effet, il existe actuellement 9 tribunaux de 1ere instance (Abidjan-plateau, Yopougon, Bouaké, Daloa, Man, Korhogo, Abengourou, Bouaflé, Gagnoa et San-Pédro) sur toute l'étendue du territoire national ; Il faut l'ouverture d'autres tribunaux afin de faciliter l'accès à la Justice des populations

2. Elections- ODD 16; Cibles 16.6

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

- **140.37** Réformer la Commission électorale indépendante et garantir le caractère libre, ouvert et transparent des futures élections, conformément aux décisions de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

- Croatie
- Accepté



- **140.111** Prendre des mesures pour garantir que les prochaines élections soient crédibles et transparentes

- France
- Accepté



- **140.113** : Prendre toutes les mesures appropriées pour faire en sorte que le prochain processus électoral soit transparent et inclusif

- Italie
- Accepté



- **140.121** : Inviter des missions internationales d'observation électorale à long terme

- Suisse
- Accepté



En Octobre-Novembre 2020, se sont tenues les élections présidentielles en Côte d'Ivoire qui vu la réélection d'Alassane Ouattara pour un autre mandat controversé. Relativement à ces élections, les candidatures de Guillaume SORO et de Laurent Gbagbo n'ont pas été validées par le Conseil Constitutionnel ivoirien.

Par ailleurs, le contexte électoral des élections présidentielles de 2020 a été émaillé de conflits inter-communautaires et de violences meurtrières. .

➤ **Progrès réalisés**

- Adoption de la Loi n°2019-708 du 5 Août 2019 portant sur la reconstitution de la commission électorale indépendante. ;

- Ordonnance n°2020/306 modifiant la loi n°2019- 708 donnant aux partis de l'opposition ou aux groupes politiques la possibilité de proposer une personnalité supplémentaire à l'organe électoral tant au niveau de la commission électorale centrale que des commissions électorales locales ; le Parti des Peuples Africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI) a intégré la commission centrale le 22 février 2023 par le décret n° 2023-96 du 15 Février 2023 portant nomination de membres de la commission centrale de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ;
- Une application en partie de la décision de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, rendue le 15 Juillet 2020. En effet, la Cour Africaine avait ordonné à la Côte d'Ivoire de réformer à nouveau la Commission électorale dans un délai de trois mois. Elle avait par ailleurs ordonné à l'Etat de Côte d'Ivoire « de lui faire rapport des mesures prises dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de notification du présent arrêt, et ultérieurement, tous les six (6) mois, jusqu'à ce qu'elle considère que ces ordonnances ont été pleinement exécutées. La CEI a été reformée mais ne prévoit pas les représentants des Organisations de la Société Civile dans les Commissions locales.
- Concernant la participation politique des femmes le Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH) a coaché 85 femmes pour les élections.
- Pour les élections de Septembre 2023 une des conditions pour que les candidatures soient acceptées les listes des présentées devaient respecter le quota de 30% et la CEI a félicité les candidats pour le respect de cette condition cependant le défi reste le maintien de la liste après les élections.

➤ Défis

- La recomposition des commissions électorales au niveau local n'est pas conforme à la composition de la commission centrale vue l'absence de la société civile au niveau local ;
- Malgré le consensus autour de la mise en place de l'organe en charge des élections en Côte d'Ivoire lors du dialogue politique, la suspicion sur l'impartialité de l'institution demeure ;
- L'application de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues n'est pas effectif ;
- Le code électoral n'est pas aligné sur la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues.
- La représentativité des femmes dans les instances de décisions et les sphères politiques demeure un défi. Ainsi, 32 sur 254 : c'est le nombre de femmes députées élues au sein de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, soit 12 %. Vingt-huit (28) femmes composaient l'hémicycle lors de la précédente législature. Cette même Assemblée a voté une loi en 2019 sur la parité, qui

oblige les partis politiques à présenter au moins 30 % de femmes. Le constat est qu' aucun parti n'a respecté cet engagement. Seules 15 % des candidats étaient des candidates. La loi de 2019 sur la parité n'est pas coercitive, donc même si les partis ne l'ont pas respectée, ils n'auront pas d'amende à payer. De plus on laisse moins de place aux femmes en politique, donc il est plus difficile de s'imposer. Il y a eu des cas d'intimidation qui ont mené au retrait de certaines candidatures lors des législatives passées.

3. Protection des défenseurs de droits de l'Homme- ODD 16 ; Cibles 16.3

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

- **140.114** : Garantir la liberté d'expression et la protection des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes indépendants et des opposants politiques en mettant en place un mécanisme indépendant visant à assurer l'application du décret de 2017 sur les procédures d'application de la loi sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

- Canada
- **Accepté**



- **140.45** Garantir la pleine application de la législation visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme

- **Italie**
- **Accepté**



- **140.110** Garantir la liberté d'expression et de réunion. Poursuivre et condamner les auteurs de harcèlement et de menaces à l'encontre de journalistes et de blogueurs indépendants. Prendre des mesures efficaces pour faire appliquer la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme

- **Tchèque**
- **Accepté**



- **140.112** Garantir que les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les autres acteurs de la société civile puissent exercer librement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement, en particulier dans le contexte des prochaines élections présidentielles en 2020



- **Irlande**
- **Accepté**

➤ **140.122** Garantir que les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les autres acteurs de la société civile puissent exercer librement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement, en particulier dans le contexte des prochaines élections présidentielles en 2020

- **Timor- Leste**
- **Accepté**



➤ **140.123** Protéger le droit à la liberté d'expression, conformément à l'article 19 de la Constitution, afin que tous les individus, y compris les journalistes, puissent s'exprimer librement sans crainte de représailles ou d'arrestation

- **Royaume-Unis de Grande Bretagne** **et d'Irlande du Nord**
- **Accepté**



➤ **Progrès réalisés**

- Adoption de la loi n°2014-388, du 20 Juin 2014 Portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme ;
- Adoption du décret n° 2017-121 du 22 février 2017 portant modalités d'application de la loi n° 2014-388, du 20 Juin 2014 Portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme ;
- Adoption du décret n°2021-617 du 20 Octobre 2021 modifiant le décret n° 2017-121 du 22 février 2017 portant modalités d'application de la loi n° 2014-388, du 20 Juin 2014 Portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme ;
- Collaboration de 2016-2021 du CNDH et de la CIDDH pour l'adoption du draft d'arrêté interministériel portant création du mécanisme de protection des défenseurs des DH (séances de travail, consultation organisée en 2019 au siège du CNDH avec les OSC en présence effective du RS de la CADHP sur la situation des DDH avec l'appui technique et financier de ISHR ;
- Adoption de l'arrêté interministériel n° 972/MJDH/ MEMD/ MIS du 10 Novembre 2021 portant création du mécanisme de protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ;
- Mise en place du Mécanisme de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme qui est fonctionnel depuis Mars 2022 ; Le Mécanisme est présidé par le Ministère en charge des Droits de l'Homme, la Vice-présidence par le Ministère en charge de l'Intérieur et de la Sécurité, les autres membres (Le

➤ **Défis**

- Certains défenseurs des droits humains (les défenseurs travaillant sur la thématique de l'industrie extractive, la gouvernance, les droits des minorités, les VBG) sont régulièrement exposés à des menaces et d'intimidations. Au mois de Mars 2023, SyLvia APATA, Coordinatrice de l'Organisation Société Civile dénommée CPDEFM¹ a été victime de menaces et d'intimidations suite à la publication du rapport de l'enquête menée par son organisation sur « les violences à caractère sexuel en milieu universitaire : cas du harcèlement sexuel à l'université Félix Houphouët Boigny »;
- Dans le contexte électoral de 2020, un Arrêté interministériel a été pris pour suspendre les marches et autres manifestations sur la voie publique. - Cet arrêté a été prorogé au cours de la période électorale (voir les différents arrêtés). - Après les élections, un nouvel arrêté n'a pas été pris pour abroger les précédents arrêtés ;
- L'arrestation de quelques membres d'Organisations de la Société Civile : l'arrestation de la Présidente d'ACI² et deux de ses collaborateurs en Août 2020 ; une seconde arrestation de la Présidente de ACI en Août 2022 ; le 25 Novembre 2022, l'arrestation de quelques membres de l'organisation « Urgence Ivoirienne » qui a appelé à manifester pacifiquement contre la cherté de la vie ;
- Des journalistes ont été interpellés pour des articles qu'ils ont publiés, jugés d'incitation aux troubles à l'ordre public et diffamation (Ex : journalistes des organes de presse écrite « nouvelles générations », « le temps » en 2020).
- Le non -respect de certaines dispositions (Article 3, 4) contenues dans la loi de protection des défenseurs, la Constitution ivoirienne et les instruments juridiques internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire en lien avec le droit à la liberté de manifestation, la liberté d'expression ;
- La non-appropriation par les services de l'Etat de la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme (Corps préfectoral, Forces de Défense et de Sécurité...);
- La non prise en compte des défenseurs des droits de l'Homme dans la composition des membres du mécanisme de protection des défenseurs mis en place en Mars 2022 et dénommé "Comité de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme" ; Les défenseurs des droits humains ne figurent pas parmi les membres
- L'existence du mécanisme est méconnue de certains défenseurs des droits humains ;

¹ Citoyennes pour la Promotion et la Défense des Droits des Enfants, Femmes et Minorités

² Alternative Citoyenne Ivoirienne

- Le mécanisme de Protection des défenseurs ne prend pas en compte dans sa composition les défenseurs des droits de l'Homme; Les OSC ont souhaité que ce mécanisme soit abrité par une structure indépendante, proactive et alerte ;

4. Conditions de détention- ODD 16- Cibles 16.3

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

- **140.92** : Réduire la surpopulation dans les prisons et faire en sorte que les personnes ne restent pas en détention provisoire au-delà des délais prescrits

- Allemagne
- Accepté



- **140.93** Redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de détention, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants, et accélérer les procès

- Saint siège
- Accepté



- **140.100** Prendre des mesures pour améliorer la situation dans les prisons et réduire la surpopulation

- Espagne
- Accepté



- **140.104** Améliorer les conditions carcérales

- Ukraine
- Accepté



➤ **Progrès réalisés**




- Dans l'objectif de réduire la population carcérale l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris de profonde réforme du code de procédure pénal : la loi n° 2019-574 portant code de pénal du 26 juin 2019 ;
- Dans le nouveau de code de procédure pénale, le délai de la détention préventive est fixé à 24 mois en matière criminelle et de 18 mois en matière correctionnelle ;
- L'instauration des travaux d'intérêt général ;
- La reconnaissance préalable de culpabilité (le plaidé coupable) ;


- La dépenalisation des certaines infractions mineurs (Mendicité, le vagabondage ;
- L'amélioration du plateau technique médicale pour la prise en charge des détenus malades ;

➤ Défis

- Ces réformes n'ont pas eu d'incidence sur la réduction de la population carcérale et le taux de détention préventive injustifiée ou abusive ; la surpopulation carcérale (**22000 prisonniers pour 8000 places en 2021**) est toujours constante ;
- Des personnes en détention préventives depuis 10 ans et des morts dénombrés parmi ces détenus
- Des difficultés dans la mise en œuvre des innovations relatives aux nouveaux code pénal et code de procédure pénale subsistent encore. Selon le Code Pénal de 2019, l'amende est commune à toutes les infractions. Le travail d'intérêt général n'est applicable qu'aux délits et aux contraventions. Lorsqu'un délit ou une contravention est puni d'une peine d'emprisonnement qui n'excède pas trois ans, la juridiction peut prescrire, à la place de l'emprisonnement, que le condamné accomplira, pour une durée de vingt à deux cent quatre-vingts heures, un travail d'intérêt général non rémunéré au profit soit d'une personne morale de droit public, soit d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ou d'une association habilitée à mettre en œuvre des travaux d'intérêt général. En cas d'inexécution, le condamné accomplit la peine qui aura été prévue dans le jugement de condamnation. La mise en œuvre des travaux d'intérêts généraux n'est pas effective. Dans la pratique, les dispositions du nouveau code pénal ne sont pas entièrement mises en œuvre .
- La séparation entre les mineurs et les majeurs n'est pas une réalité en milieu carcéral
- Les pathologies spécifiques telles que le diabète, la tuberculose, le glaucome, les dermatoses, etc... ne sont pas prises en charge ;
- L'accès à l'assistance judiciaire n'est pas automatique avant la notification des charges à l'inculpé

Matrice récapitulative de l'évaluation narrative

THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS (le code de la recommandation, le pays, statut)	Mécanismes et instruments nationaux et internationaux relatifs au thème des recommandations.	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Administration de la justice, indépendance de la justice, corruption, État de droit et impunité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.40 (France) Accepté ➤ 140.88 (Brésil) Accepté ➤ 140.89 (Équateur) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 16.3 ✓ 16.5 	
Élections	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.37 : (Croatie) Accepté ➤ 140.111 : (France) Accepté ➤ 140.113 : (Italie) Accepté ➤ 140.121 : (Suisse) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 16.6 ✓ 16.7 	
Protection des défenseurs de droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.45 (Italie) Accepté ➤ 140.114 (Canada) Accepté ➤ 140.110 (Tchèque) Accepté ➤ 140.112 (Irlande) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 16.3 ✓ 16.10 	


	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.122 (Timor- Leste) Accepté ➤ 140.123 (Royaume-Unis de Grande Bretagne et l'Irlande du Nord) Accepté 		
Conditions de détention	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.92 (Allemagne) Accepté ➤ 140.93 (Saint Siège) Accepté ➤ 140.100 (Espagne) Accepté ➤ 140.104 (Ukraine) Accepté 	✓ 16.3	


B. Groupe thématique Droits Sociaux, Economiques et Culturels


1. Droit à la Santé


(Partiellement mis en œuvre)


❖ **Recommandations faites à l'Etat**

- **140.143** Augmenter sensiblement les ressources financières dans le secteur de la santé
 - Congo 
 - Accepté

- **140.138** Renforcer l'infrastructure sanitaire en vue d'une couverture universelle des soins de santé
 - Saint-Siège 
 - Accepté

- **140.137** Améliorer l'accès aux soins de santé pour les populations les plus vulnérables et promouvoir le droit à la santé
 - France 
 - Accepté

- **140.135** Continuer de travailler à l'expansion de la gratuité de divers services médicaux, ainsi qu'à l'extension de ces services gratuits aux enfants de plus de cinq ans, en tirant efficacement parti de l'amélioration de l'infrastructure sanitaire qui a eu lieu dans le pays.
 - Cuba 
 - Accepté

- **140.180** Poursuivre les mesures visant à garantir aux femmes et aux adolescents l'accès aux services de santé reproductive dans tout le pays et organiser des programmes d'éducation et de sensibilisation sur l'importance de la contraception et le droit à la santé sexuelle et reproductive
 - Serbie 
 - Accepté

- **Progrès réalisés**
 - Le PND 2021-2025 en matière d'infrastructure sanitaire. En effet, le nombre d'Etablissements de Santé de Premier Contact (ESPC) devrait passer de 2725 ESPC en 2019 à 3450 en 2025, avec la réhabilitation de 720, la construction de 330 ESPC, la réhabilitation de cabinets dentaires et de



services d'ophtalmologie et d'ORL dans différentes régions sanitaires et l'équipement/réhabilitation de 18 établissements hospitaliers. De plus, la proportion de la population habitant à moins de 5 km d'un ESPC devrait se situer à 90% en 2025 contre 67% en 2018. Ces évolutions pourraient accroître substantiellement le taux de fréquentation des services de santé de 49,5% en 2019 à 65,8% en 2025.

- Le PND prévoit la construction et l'équipement d'un CHU³, 10 CHR⁴ et de 10 HG⁵. Des constructions de pôles de spécialités sont aussi prévues : centres de traumatologie (bloc opératoire, prise en charge des Accident de la Voie Publique (AVP), rééducation fonctionnelle)⁶ ;
- La CMU⁷ qui offre une opportunité au plus défavorisé en termes de ressource financière d'accès aux soins de santé ; La CMU, c'est l'assurance maladie pour tous, qui permet d'accéder à des soins et à des médicaments de qualité à moindre coût. La CMU est financée par une cotisation à hauteur de 1000 Frs. En cotisant, vous payez 30% des dépenses de santé. Et la Caisse Nationale d'Assurance maladie paye les 70%”
- Sur plusieurs niveaux, entre 2012 et 2019, 10 hôpitaux généraux d'une capacité comprise entre 50 et 80 lits ont été construits, 22 centres hospitaliers régionaux (CHR) ont été réhabilités ainsi que 78 hôpitaux généraux et 233 centres de santé urbains et ruraux. Depuis 2011, le budget de la santé en Côte d'Ivoire est en augmentation de 70 %, a atteint 633 M EUR en 2021 et atteindra 673 M EUR en 2022⁸
- Selon le Gouvernement plus de 3 165 nouveaux agents de santé recrutés en 2022 en vue d'améliorer le ratio personnel de sante/population; les 3 165 nouveaux agents de santé sont constitués de 273 médecins, 60 pharmaciens, 12 chirurgiens-dentistes, 1 720 infirmiers et 1 083 sage-femmes..

➤ Défis

- La couverture maladie universelle reste un défi dans la mesure où les populations ne bénéficient pas de soin de santé avec cette assurance. Les souscripteurs sont prélevés mais ce n'est pas une effectivité sur le terrain ;
- La non-effectivité des soins ciblés ; par exemple, les kits d'accouchement et de césarienne ne sont pas toujours au complet et donc les patients ou leurs parents sont toujours obligés de déboursier de l'argent avant que le personnel médical arrive à faire des interventions appropriées ;

³ Centre Hospitalier Universitaire

⁴ Centre Hospitalier Régional

⁵ Hôpital Général

⁶ Source : La dernière lettre Santé de Business France (numéro de décembre 2021

⁷ Couverture Maladie Universelle

⁸(Source : La dernière lettre Santé de Business France (numéro de décembre 2021

- La gratuité des soins n'est pas effective dans tous les hôpitaux et demeure un défi.

2. Droit à la propriété foncière-ODD 1 & ODD 15; Cibles 1.4; 2.3

(Partiellement mis en œuvre)

❖ Recommandations faites à l'Etat

- **140.53** Accélérer la mise en œuvre du cadre législatif régissant la propriété foncière afin d'assurer une répartition juste, équitable et prévisible des terres, y compris pour les femmes

- Canada
- Accepté



- **140.194** Continuer le Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale pour garantir la sécurité du régime foncier avec une approche sexo-spécifique

- Etat plurinational de Bolivie
- Accepté



➤ Progrès réalisés

- La loi de 2004 (article 26 nouveau), maintient les droits de propriété sur les terres du Domaine Foncier Rural acquis antérieurement à la présente loi par des personnes physiques ou morales ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par l'article premier ;
- La loi de 2013 en son Article premier ; accorde un nouveau délai de dix ans aux populations pour faire connaître leurs droits coutumiers sur les terres du domaine coutumier. Ce nouveau délai court à compter de la publication de la présente loi ;
- La loi de 2019 (article 26 nouveau). Les droits de propriété acquis par des personnes physiques, antérieurement à la présente loi, sont transmissibles à leurs héritiers ;
- Les projets mis en œuvre
 - Outre les modifications portées sur la loi de 1998 régissant le foncier rural, l'Etat a mis en œuvre des projets majeurs d'envergure nationale pour une meilleure mise en œuvre de la loi notamment la délimitation des territoires des villages et la délivrance de certificats fonciers : PARFACI⁹ ; PARICS¹⁰ de 2015 à 2019 et PAMOFOR¹¹ depuis 2020. Ces projets ciblent les populations rurales qui détiennent ou utilisent des terres agricoles et les

9 Projet d'appui au renforcement des filières agricoles de Côte d'Ivoire

10 Projet d'Appui au Renforcement de l'Inclusion et de la Cohésion Sociale

11 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale



professionnels publics et privés du secteur du foncier qui acquerront les compétences nécessaires pour soutenir l'administration des terres rurales :

Le Projet d'Appui au Renforcement de l'Inclusion et de la Cohésion Sociale (PARICS) s'étend de 2015-2019 couvrait 21 départements.

Le Projet d'appui au renforcement des filières agricoles de Côte d'Ivoire qui a couvert 15 départements s'est exécuté de 2015 à 2019. Il visait :

- La formation des acteurs du domaine foncier rural
- La sensibilisation des populations dans toute leur composante
- La délimitation de 1210 territoires villages
- La délivrance des certificats fonciers sur 70 000 hectares aux populations à titre gracieux.

Le projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale (PAMOFOR) en cours depuis 2020 vise à renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le programme national de sécurisation foncière rurale ainsi que d'enregistrer les droits fonciers coutumiers dans les zones rurales sélectionnées. Il s'agit notamment de clarifier les droits fonciers ruraux dans 659 villages puis de délimiter les territoires desdits villages ; de délivrer 53.400 certificats fonciers dans les zones du projet dont 30% à des femmes ; de créer ou renouveler et appuyer 400 Comités villageois de gestion foncière rurale ; de former 10.616 professionnels du foncier rural dont 30 % de femmes ; Grâce au PAMOFOR, la Côte d'Ivoire dispose du socle institutionnel adéquat et d'outils de référence pour mettre en œuvre sa politique foncière à l'échelle nationale.

- La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural modifié par la loi n° 2004- 412 du 14 Août 2004
- Loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole de Côte d'Ivoire La création de l'AFOR¹² par le décret n° 2016-590 du 03 Août 2016 portant création attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Foncière Rurale (AFOR).

➤ **Défis**

- La non-effectivité des droits fonciers des femmes en milieu rural demeure problématique au regard des résultats des certificats délivrés. Selon Agence Ivoirienne de Presse (14/07/21), lors de l'atelier de formation des professionnels des médias nationaux sur la politique nationale de sécurisation foncière, l'AFOR révèle le 13 juillet 2021 que 7 523 certificats fonciers ont été délivrés avant juin 2021 à des personnes détenant des droits coutumiers sur des terres dans le domaine rural en Côte d'Ivoire. Dans un film

¹² Agence Foncière Rurale

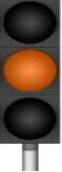




institutionnel sur le Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR), il ressort des statistiques de l'AFOR un nombre de 5864 certificats individuels (78%) et 1659 certificats collectifs (22%) dont 849 femmes bénéficiaires, soit 11%¹³ ;

- L'incapacité des populations pour la transformation du certificat foncier en titre de propriété foncière par son enregistrement au livre foncier.
En effet, le certificat foncier est un titre de propriété provisoire qui est la preuve de la détention des droits coutumiers exercés par son détenteur sur la terre en zone rurale. Le certificat foncier doit être transformé en titre de propriété à travers son immatriculation. La loi reconnaissant les droits coutumiers, les populations souhaitent que le certificat soit le titre de propriété. Aussi, la propriété étant individuelle contrairement au certificat foncier qui peut être collectif, les populations pour lesquelles le bien foncier est un facteur d'unité de la famille, géré par le patriarcat, elles estiment que l'immatriculation de la terre qui est individuelle est source de division de la famille ;
- Le coût de la procédure de sécurisation foncière reste élevé et non accessible à tous ;
- Le nombre limité de géomètres experts (07) sur l'étendue du territoire ne facilite pas leur efficacité ;
- La difficile coopération des villageois liée au manque d'information.

¹³ <https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-environ-7000-certificats-fonciers-delivres-dans-le-domaine-rural-afor/>

Matrice récapitulative de l'évaluation narrative

Thématiques	RECOMMANDATIONS (le code de la recommandation, le pays, statut)	Mécanismes et instruments nationaux et internationaux relatifs au thème des recommandations.	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Droit à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.151 (Oman) Accepté ➤ 140.149 (Liban) Accepté ➤ 140.175 (Pérou) Accepté ➤ 140.147 (Saint-Siège) Accepté ➤ 140.148 (Honduras) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4.1 ✓ 4.3 ✓ 4.5 ✓ 4.7.a ✓ PIDESC à son article 13 ✓ CEDEF à son article 10 ✓ Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous & Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de mars 1990 ✓ Constitution de 2016 de la République de Côte d'Ivoire à son article 10 	
Droit à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.143 (Congo) Accepté ➤ 140.138 (Saint-Siège) Accepté ➤ 140.137 (France) Accepté <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.176 (Philippines) Accepté ➤ 140.140 (Oman) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3.1 ✓ 3.7 ✓ 3.8 ✓ 3.9.C ✓ CEDEF à son article 12 	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.139 (Saint-Siège) Accepté ➤ 140.135 (Cuba) Accepté ➤ 140.180 (Serbie) Accepté 		
<p>Droit à la Propriété foncière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.53 (Canada) Accepté ➤ 140.194 (Etat plurinational de Bolivie) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2.3 ✓ 1.4 ✓ CEDEF à son article 14 ✓ <u>La loi N° 2004-412 du 14 août 2004 Portant amendement de l'article 26 de la loi N° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural</u> ✓ <u>Loi n°2013-655 du 13 septembre 2013 modifiant l'article 6 de la loi 98-750 du 23 décembre 1998</u> ✓ <u>Loi N°2019-668 du 14 octobre 2019 Modifiant le Loi N°98-750 du 23 décembre 1998 relatif au domaine foncier rural, Telle que modifiée par la loi N°2014-412 du 14 août 2004 et N° 2013-655 du 13 septembre 2013</u> 	

3. Groupe Thématique Droits de de la Femme et de l'Enfant

1. Droits à l'Education- ODD 4; Cible 4.1; 4.2 4.5 4.7.

(Partiellement mis en œuvre)

❖ Recommandations faites à l'Etat

140.151 Poursuivre les efforts visant à assurer ue éducation de qualité pour tous

● Oman

● **Accepté**



140.149 Continuer d'investir dans le domaine de l'éducation afin d'offrir des possibilités à tous dans ce domaine

● Liban

● **Accepté**



Continuer d'investir dans le domaine de l'éducation afin d'offrir des possibilités à tous dans ce domaine

140.175 Continuer de promouvoir l'accès des filles à l'éducation et poursuivre les efforts visant à assurer leur retour et leur maintien à l'école en cas d'abandon de la scolarité

• Oman
• **Accepté**

● **Pérou**

● **Accepté**



140.147 Garantir l'accès à une éducation gratuite et de qualité pour les garçons et les filles



- **Saint-Siège**

- **Accepté** 

Accepté

•

140.148 Renforcer les mesures visant à garantir l'égalité d'accès à une éducation inclusive et équitable pour tous

- **Honduras**

- **Accepté** 



➤ **140.144** Intensifier encore ses efforts pour assurer une éducation de qualité à tous les enfants

- République Populaire Démocratique de Corée





- Accepté

➤ Progrès réalisés

- L'Etat de Côte d'Ivoire sur la base des recommandations acceptées lors du dernier Examen Périodique Universel a pu entamer la mise en œuvre à des proportions selon la thématique concernée surtout les droits économiques, sociaux et culturels. Ainsi, chaque année, de plus en plus, des établissements scolaires sont construits., 87% des ivoiriens en 2019 jouissent de la présence d'école dans leurs zones ou à distance de marche d'une école publique ou privée contrairement à 2017 où ce taux était de 77% (rapport Afrobaromettre d'octobre 2021) ; 87% des ivoiriens en 2019 jouissent de la présence d'école dans leurs zones ou à distance de marche d'une école publique ou privée contrairement à 2017 où ce taux était de 77% (rapport Afrobaromettre d'octobre 2021);

Sur la période 2011-2020 le gouvernement a construit 40 340 salles de classe contre 11 566 salles de classe pour la période 2001-2010¹⁴ *Source : site du Ministère de l'éducation nationale*

- Organisation des états généraux de l'éducation et de l'alphabétisation pour la redynamisation du système éducatif en Côte d'Ivoire (Juillet 2021- Avril 2022) ;

- Augmentation du budget qui passe de 7.65% pour le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 contre 5.9% en 2016-2020 ;

- Le 09 juin 2021, le gouvernement a ratifié un accord de prêt d'un montant d'environ 15,7 milliards de FCFA en vue du financement du projet de construction et d'équipement de trois lycées d'excellence pour filles dans les Régions de la Bagoué, de la Mé et du Sud-Comoé. Ces lycées auront chacun une capacité globale de 1 000 élèves avec 800 lits de dortoir pour la partie internat ;

Organisation des états généraux de l'éducation et de l'alphabétisation pour la redynamisation du système éducatif en Côte d'Ivoire (Juillet 2021-Avril 2022)

Augmentation du budget qui passe de 7.65% pour le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 contre 5.9% en 2016-2020

Le 09 juin 2021, le gouvernement a ratifié un accord de prêt d'un montant d'environ 15,7 milliards de FCFA en vue du financement du projet de construction et d'équipement de trois lycées d'excellence pour filles dans les Régions de la Bagoué, de la Mé et du Sud-Comoé. Ces lycées auront chacun une capacité globale de 1 000 élèves avec 800 lits de dortoir pour la partie internat ;

¹⁴ Sources: Site du Ministère de l'Éducation Nationale *Source : site du Ministère de l' éducation nSource : site du Ministère de l' éducation nat*



Article 17 de la Loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement qui fait obligation aux parents dont les enfants atteignent l'âge de six ans, de les inscrire dans un établissement scolaire.

Construction de 10164 latrines-écoles en milieu rural 2019-2020 ;

L'arrêté n° 0031/MENET-FP/DELC du 05 Mars 2019 portant report de scolarité dans le système éducatif ivoirien.

- Construction des écoles et collèges de proximité ; (le 28 février 2020, l'état de Côte d'Ivoire a signé un accord de construction de 60 collèges de proximité¹⁵;
- Distribution gratuite de kits chaque année dans certaines localités
- Appui en matériel didactique pour les élèves y compris les élèves en situation de handicap ;
- Construction de foyers d'accueil, particulièrement pour les élèves dont les parents sont démunis et les enfants nécessiteux;
- Organisation de journée d'excellence pour récompenser les élèves méritant;
- Plaidoyer pour la révision des critères de sélection des enseignants ;
- Sensibilisation des filles sur les inconvénients des grossesses en milieu scolaires et sur l'excellence ;
- Plaidoyer auprès des autorités des collectivités territoriales pour leur pleine implication ;
- Renforcement des capacités des Comités de Gestion des Établissements Scolaires publics (COGES) pour une implication effective dans l'éducation ;
- Cours de compétences parentales à l'endroit des parents d'élèves ;
- Organisations de conférences débats, émissions radio, panels sur l'éducation ;
- Implantation de garderie d'enfants en milieu rural :

¹⁵ source portail officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire



- Formation des leaders communautaires, les COGES, et ONG en matière des droits des enfants ;
- Formation des jeunes filles et jeunes garçons sur les grossesses en milieu scolaire, violences basées sur le genre afin d'une bonne prise en charge de décisions face aux avances et attouchements des prédateurs ;
- Sensibilisation sur les grossesses en milieu scolaire dans les écoles primaires, les collèges, dans les communautés à travers les radios de proximités ;
- Formation des jeunes filles et garçons dont l'âge varie entre 17 à 20 ans sur les contraceptions et les grossesses précoces pour leur permettre une bonne prise en charge quand elles n'ont pas pu les éviter ;

Les Organisations de la Société Civile ont mené des actions de formation sus-citées; La scolarisation de plus en plus croissante des enfants sans distinction de sexe a été le fruit des activités de formations sur les droits des enfants et les Violences Basées sur le Genre

- Programme de parrainage pour la scolarisation et le maintien de la jeune fille à l'école ;
- Réhabilitation des salles de classes ;
- Réhabilitation et équipement de cantines scolaires
- Sensibilisation des parents pour leur implication à la gestion des cantines scolaires ;
- En 2020 il y a 33% d'écoles à cantines en Côte d'Ivoire selon une étude menée par ONG social justice

➤ Défis

- Insuffisance d'infrastructures préscolaires en zone rurale. Par exemple le rapport de l'UNICEF d'août 2021 relève que 14,3% des enfants âgés de 36 à 59 mois bénéficient d'un programme d'éducation préscolaire organisé;
- Déficit d'enseignants
- Enseignants peu qualifiés
- Difficultés de mise en œuvre du programme scolaire (grève des encadreurs et enseignants)
- Réduction du nombre de grossesses en milieu scolaire; Les grossesses en milieu scolaire sont un frein au maintien de la jeune dans le système scolaire ;
- Insuffisance d'infrastructures scolaire de proximité et de personnel enseignant dans certaines localités malgré les efforts du gouvernement
- Les pratiques culturelles tel que le mariage forcé, sur l'éducation de la jeune fille ;
- Insuffisance du nombre d'établissements de jeunes filles dans les régions et départements du pays.



- Difficultés de mise en œuvre du programme scolaire (grève des encadreurs et enseignants)
- Réduction du nombre de grossesses en milieu scolaire ;
- Insuffisance d'infrastructures scolaire de proximité et de personnel enseignant dans certaines localités malgré les efforts du gouvernement
- Les pratiques culturelles tel que le mariage forcé, sur l'éducation de la jeune fille ;
- Insuffisance du nombre d'établissements de jeunes filles dans les régions et départements du pays.
- La distribution des Kits Scolaires ne s'étend pas au secondaire.

La marchandisation de l'éducation pour les élèves affectés par l'Etat dans les écoles privées (la vente des kits au sein des établissements, les frais annexes et les frais complémentaires) ; les frais annexes sont les frais exigés aux parents par certains chefs d'établissements scolaires en dehors de l'inscription en ligne. Par exemple les frais annexes sont des frais qui donnent droit au tee-shirt, au carnet de correspondance, photos, cotisations exceptionnelles, achat de marqueurs et autres). Pourtant, en 2021, la ministre de l'Education Nationale avait adressé une note aux chefs de circonscriptions et d'établissements dans laquelle elle a rappelé que selon le décret N°2020-997 du 30 décembre 2020 modifiant le décret N°2021-488 du 07 juin 2021 portant attribution, organisation et fonctionnement des COGES, les inscriptions dans les établissements primaires et secondaires se font sans frais annexes.

- Le suivi de la privatisation de l'école n'est pas effectif.
- Les Kits distribués aux enfants handicapés malvoyant ou non voyant ne sont adaptés
- 67 % des écoles en Côte d'Ivoire sont dépourvues de cantines scolaires avec la majorité dans les zones rurale selon une étude menée par ONG social justice en 2020



2. Droits des Femmes- autonomisation des femmes/ Emancipation de la femme- ODD 5 & ODD 10; Cible 5.1 ; 5.5 ; 5.a ; 5.b ; 5.c

Dans le contexte ivoirien, l'autonomisation de la femme implique l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes pour la consolidation du bien-être de la gente féminine et de la cohésion sociale.

Elle prend en compte les Activités Génératrices de Revenus (AGR), le renforcement des capacités socio-économiques des femmes à travers la formation de plusieurs d'entre elles à la gestion financière, coopérative et au leadership de femmes, le renforcement de la parité entre les sexes pour l'accès aux responsabilités au sein des institutions, des administrations et des entreprises, de l'augmentation de la représentativité de la femme dans les assemblées élues, de la généralisation de l'école obligatoire au profit des jeunes filles, des cours d'alphabétisation, l'accès à la terre. En 2020, le Fonds National Femmes et Développement doté d'une enveloppe de 500 millions de FCFA a permis à des femmes porteuses de projets de s'installer et mener des activités génératrices de revenus (AGR).

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

➤ **140.171** Continuer de promouvoir l'autonomisation des femmes

- Oman
- Accepté



➤ **Progrès réalisés**

- Projet filets sociaux; les filets sociaux sont un mécanisme qui permet à l'Etat ivoirien d'offrir 36 000 FCFA (XOF) aux foyers vulnérables chaque trois mois. Le projet bénéficie de l'accompagnement financier de la Banque mondiale, à côté de l'enveloppe mise à disposition par l'Etat à cet effet ;
- Mise en place du Fonds d'Appui aux Femmes. de Côte d'Ivoire (FAFCI). Le FAFCI, Permettre aux femmes de Côte d'Ivoire d'accéder à des ressources financières à coût réduit en vue de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus. ;
- Construction d'infrastructures (routes, ponts, écoles, hopitaux...);



- Environ 200 femmes ont été formées la création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) (fabrication du savon liquide, beurre de karité...);
 - Accompagnement de 200 femmes formées sur la mise en œuvre des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC);
 - Renforcement des capacités en comptabilité simplifiée;
 - Octroie de prêt pour la réalisation des AGR;
 - Les cours de compétences de vies à l'endroit des jeunes filles pour promouvoir leur autonomisation;
 - Formation sur le leadership féminin en période de crise comme le cas de la Covid-19 et sur l'utilisation du digital pour accroître le champ des activités économiques;
 - Education juridique à l'endroit des femmes pour leur permettre de s'approprier et revendiquer leurs droits en cas d'abus ou de violation;
 - Formation de 55 filles sur la maçonnerie, menuiserie, coiffure à Tanda et de Koun-Fao;
 - Organisation de sensibilisation de masse, d'émission radio; focus-groupe à l'endroit des guides religieux, des chefs communautaires et des femmes sur l'accès équitable à la justice et à l'instauration d'une justice égalitaire pour tous.
- Alphabétisation fonctionnelle; L'objectif de la Côte d'Ivoire, est de réduire le taux d'analphabétisme national de 47% à 30%; Selon l'Unesco, 87% de la population mondiale de plus de 15 ans ne sait ni lire ni écrire. ;
- Appui technique aux coopératives agricoles;
 - Don de matériels agricoles;
 - Renforcement des capacités des femmes sur le processus électoral;
 - Appui à l'accès à la justice des femmes par l'assistance juridique et judiciaire;
 - Appui à l'engagement soutenu des femmes dans la consolidation de la paix et la sécurité à l'Ouest de la Côte d'Ivoire (SWEEP);



- Renforcement de capacité sur l'entrepreneuriat par le digital ; Il existe des plateformes de formation, d'accompagnement des femmes entrepreneurs, chefs et cadres d'entreprises, avec pour objectif le renforcement des capacités et des compétences numériques et la vulgarisation de la culture entrepreneuriale dans le digital.

DigiFemmes, un programme qui contribue à l'autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire grâce à l'éducation, à l'entrepreneuriat et aux compétences numériques a été officiellement lancé en novembre 2022 à Abidjan, en présence du ministre de la Communication et de l'Economie Numérique.

-
- Éducation des femmes à la connaissance de leurs droits par des sessions de sensibilisations et de formations organisées le plus souvent par les OSC ;
- Formation sur le leadership féminin, le développement personnel; la prise de parole en public, ... ;
- Formation sur l'association villageoise d'épargne et de crédits, émissions radio, conférence débats, panel, tables rondes ; Les Associations villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) constituent un instrument de lutte contre la pauvreté. En plus du volet économique, les AVEC renforcent les liens de solidarité entre les populations.

Les Associations villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) ont été mises en place partout en Côte d'Ivoire. Elles permettent d'accroître l'épargne et de faciliter l'autofinancement local pour la réalisation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

- o Formation de 200 femmes à la création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) (fabrication du savon liquide, beurre de karité...) et en comptabilité simplifiée ; et octroi de prêt pour la réalisation des AGR ;
- o L'accompagnement des femmes formées mise en œuvre des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) ;
- o Accompagnement de 200 femmes formées Octroi de prêt pour la réalisation des AGR ;
- o Les cours de compétences de vies à l'endroit des jeunes filles pour se promouvoir leur autonomisation ;
- o Formation de 55 filles sur la maçonnerie, menuiserie, coiffure à Tanda et de Koun-Fao ;



- Organisation de sensibilisations de masse, d'émissions radio ; de focus-groupe à l'endroit des guides religieux, des chefs communautaires et des femmes sur l'accès équitable à la justice et à l'instauration d'une justice égalitaire pour tous. Les OSC organisent ces activités de sensibilisation à Abidjan comme dans les localités de l'intérieur du pays

➤ **Défis**

Malgré les progrès de nombreux défis persistent tel que :

- L'accès des femmes à la propriété foncière et au crédit du fait des conditions difficiles à remplir; Des lois ont été adoptées donnant les mêmes droits aux hommes et aux femmes concernant l'accès à la terre. Mais sur le terrain la réalité demeure différente car il continue d'exister des obstacles potentiels aux droits de propriété des femmes dans la pratique. Ceci en raison du fait que la loi consacre le droit coutumier comme source du droit moderne en matière foncière et consolide ainsi, la discrimination à l'égard des femmes dans le système coutumier. Ainsi, il paraît que les préjugés socioculturels (pratiques et croyances coutumières) et même juridiques, institutionnels et financiers privent une grande partie des femmes de l'accès aux terres. Seulement 12 % des Ivoiriennes étaient propriétaires de terres en 2021, selon les données officielles de l'Agence Foncière Rurale.
-
- La non maîtrise de la planification des naissances
- La non industrialisation du secteur vivrier
- Le seuil de pauvreté Le niveau de pauvreté des femmes en Côte d'Ivoire est passé de 56% en 2015 à 35% en 2020. Malgré la légère baisse que démontrent les statistiques, les femmes sont les plus touchées par la pauvreté.
- De plus, la pandémie de la Covid-19 a eu des effets sur les activités économiques des femmes, selon une enquête réalisée en 2020 par ONU Femmes, UNICEF et le Haut Commissariat des Droits de l'Homme "Enquête rapide sur les effets de la Covid-19/ Perspective genre Côte d'Ivoire 2020". Cette enquête révèle également que la vie économique et productive des femmes a été affectée de manière disproportionnée et différente par rapport à celle des hommes. Par ailleurs sur la base de échantillonnage 10% des femmes ont déclaré avoir perdu tous leurs revenus contre 6 % des hommes.

3. Droits à l'Etat civil- ODD 15; Cible 16.9

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites par l'Etat**

- **140.204** Intensifier les efforts pour faire en sorte que tous les enfants nés dans le pays soient dûment enregistrés et régulariser la situation des mineurs apatrides

- **Espagne**
- **Acceptée**



➤ **Progrès réalisés**

- Sensibilisation des communautés sur l'enregistrement des naissances ;
- Audiences foraines ;
- Plaidoyer des OSC auprès des autorités judiciaires sur la célérité dans le traitement des dossiers des mineurs apatrides ;
- Plaidoyer des OSC auprès des autorités étatiques en vue de l'automatisation du système de déclaration des naissances ;
- Formations et sensibilisations des acteurs locaux, des leaders communautaires, des autorités administratives et coutumières, des agents de l'état civil et communautés sur la nécessité d'enregistrer systématiquement les naissances ; Les OSC ont organisé ce type de formation et de sensibilisation
- L'identification des points focaux chargés de récolter les naissances et se rendre après un mois à la sous-préfecture où à la mairie pour les déclarations ;
- L'identification de 2000 enfants de 0-16 ans non déclarés à la naissance à travers un mécanisme de collecte de violations des droits de l'enfant (Gbêkê), Gontougo, la Nawa, Sud-Comoé
- Des sensibilisations à l'endroit des autorités administratives pour l'organisation des audiences foraines à Adiaké et Assinie ont permis d'octroyer des jugements supplétifs à environ 2000 enfants ;
- L'établissement d'environ 5000 jugements supplétifs à l'endroit de 5000 enfants de 2019 à 2020 sur toute l'étendue du territoire ivoirien avec l'appui de UNHCR dans le cadre du projet ;
- La remise de 50 certificats de nationalité à 50 enfants de parents inconnus dans la localité de Daloa dans la période d'Août 2021 ;
- L'assistance judiciaire et juridique aux personnes à risque apatrides quand ils doivent recourir à la justice par le corps judiciaire, les juristes, les OSC disposant de juristes en leur sein.

➤ Défis

- Les discriminations sexistes qui interdisent la déclaration par les mères
- Bon nombre de personnes continuent de penser que les enfants n'ayant pas été reconnus ne peuvent pas être déclarés
- Plusieurs générations de parents n'ont pas été eux mêmes déclarés donc ne disposent pas de documents légaux pour déclarer leurs enfants
- Selon le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité le taux d'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire est passé de 58% en 2018 à 68% en 2021. Toutefois, certaines communautés restent encore éloignées des centres d'état civil malgré les opérations d'audiences foraines organisées. Pour certains parents malgré les efforts le coût reste pour eux élevés. Le cout d'un extrait d'acte de naissance d'un enfant pour l'achat d'un timbre de 500 F CFA (XOF). a Cote d'Ivoire comptait Au total, 664 centres d'état civil opérationnels dont 463 Sous-Préfectures et 201 Communes, qui ont enregistré des déclarations de naissance, de décès et de mariage au cours de l'année 2020.
- La négligence tout de même de certains parents aussi du fait des pesanteurs socioculturelles ils déclarent les naissances que des garçons

4. Droit à la santé - ODD 3; Cibles 3.2

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

- **140.139** Faciliter l'accès aux soins obstétricaux d'urgence, à la formation des sages-femmes et l'accès aux soins de santé pour les femmes des zones rurales et urbaines

- Saint-Siège
- Accepté



- **140.140** Soutenir les politiques de santé, en particulier les programmes destinés aux femmes et aux nourrissons, afin de réduire le taux de mortalité des femmes et des nourrissons





- Oman
- Accepté

➤ **140.176** Intensifier les efforts pour lutter contre la mortalité maternelle et infantile

- Philippines
- Accepté



➤ **Progrès réalisés :**

- Le gouvernement ivoirien a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant
- Décision de l'État de Côte d'Ivoire au niveau de la santé avec le traitement gratuit du paludisme des enfants de zéro à cinq ans
- Plusieurs campagnes de vaccination à l'échelle nationale Ex: Programme Elargie de vaccination de l'État (Polio, rougeole, compléments vitamines, déparasitant, cancer col de l'utérus)
- En 2012, mise en œuvre de politique de gratuité ciblée pour les femmes enceintes et enfants de 0 à 5 ans (examens de sang, consultations prénatales, échographies, césarienne, etc.) ;
- Couverture Maladie Universelle mise en place en 2019 et opérationnelle en 2020 ;
- Le gouvernement a fait une vaste campagne de distribution de moustiquaires imprégnées ;
- Sensibilisation de la population à recevoir les informations adéquates quant à leur santé directement en se rendant dans les centres de santé. Incitation à fréquenter les centres de santé ;
- Dons de kits d'hygiène pour assistance aux femmes en état de grossesse ou post grossesse (couches, savons, sirops de fer, antibiotiques) ;
- AIBEF (Association ivoirienne pour le bien-être familial) met en œuvre des actions de sensibilisation en partenariat avec le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique à travers le Programme national de la santé de la mère et de l'enfant). ;
- L'Institut Nestlé nutrition, en partenariat avec la Société ivoirienne de pédiatrie (SIP), renforce les capacités techniques de 35 professionnels en santé en leur remettant des certificats post-universitaires en nutrition pédiatrique pour développer leurs compétences ;
- Plusieurs OSC contribuent à l'essor de la santé infantile, à l'exemple de Save the Children avec son projet REVE (DREAMS) qui consiste à faire



des sessions de discussions sur plusieurs thèmes notamment la sexualité, la connaissance du corps, les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA en vue de prévenir les dangers liés à la santé sexuelle et reproductive.

- Action Contre la Faim qui met en œuvre des actions de dépistage et lutte contre la malnutrition chez les personnes les plus vulnérables, dont les jeunes enfants et les femmes enceintes ou allaitantes. L'ONG met aussi à disposition des pompes villageoises pour assurer une sécurité alimentaire à la population cible.

➤ **Défis**

- La non disponibilité des kits sanitaires pour rendre effectif la politique de la gratuité des soins ciblés.
- Certains villages manquent de centre de santé
- Le ratio du personnel soignant et patient en pédiatrie n'est pas adapté (selon l'évaluation du PND 2020)
- Le plateau technique des centres de santé insuffisamment pourvu ;
- La marchandisation de la santé avec de nombreuses conséquences telles que le décès de femmes lors de l'accouchement (post partum)

5. Représentation des femmes dans la sphère politique- ODD 5; Cibles : 5.5 16.7

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

- **140.67** Examiner l'ensemble des dispositions juridiques qui entravent l'égalité de participation et la progression des femmes dans les affaires publiques et politiques, prendre les mesures appropriées pour garantir une meilleure participation des femmes aux affaires publiques et encourager les femmes à se présenter aux élections à des postes politiques

- **Bulgarie**
- **Accepté**



- **Progrès réalisés :**


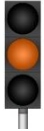




- Les dispositions de l'article 36 et 37 de la Constitution ivoirienne mentionnent déjà la participation des femmes dans les assemblées élues. Un quota minimum de 30% de femmes sur le nombre de candidats présentés. L'article 4 de la loi n° 2019- 870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation des femmes dans les assemblées élues précise que tout parti politique ou groupement politique dont la liste atteint au moins 50% des femmes candidates, lors d'un des scrutins précités bénéficiera d'un financement public supplémentaire ;
- Plaidoyer, leadership des femmes en collaboration avec un caucus de femmes parlementaires et éventuelles candidates ;
- Réseaux d'ONG féminines pour le renforcement de capacités en participation politique. ex: production du livret "la femme candidate" pour connaître les bases de la participation politique ;


➤ **Défis.**

- Le tableau actuel de la représentativité des femmes dans les différentes institutions fait ressortir 29 femmes sur 255 députés, soit 11,37% ; 19 femmes sur 99 sénateurs, soit 19,19% ; 16 femmes élues sur 201 maires, soit 7,96% ; 29 femmes sur 113, soit 25,66% au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) et une seule femme sur 31 présidents de conseils régionaux, soit 3,33%.
- Les femmes sont sous-représentées dans les instances de décisions et sphères politiques malgré l'adoption de la Loi sur le quota de 30% en 2019

Matrice récapitulative de l'évaluation narrative

THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS (le code de la recommandation, le pays, statut)	Mécanismes et instruments nationaux et internationaux relatifs au thème des recommandations.	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE (les couleurs des feux tricolores vert, orange et rouge)
Droits à l'Education	140.144 (République Populaire Démocratique de Corée) Accepté	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4.1 ✓ 4.2 ✓ 4.5 ✓ 4.7.a; 	
Droits des Femmes - Emancipation des femmes	140.171(Oman) accepté	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 5.1 ✓ 5.5 	
Droit à l'Etat civil	140.204 Espagne Accepté	✓ 16.9	
Droits à la santé	140.140 (Oman) accepté	✓ 3.2	



Représentation des femmes dans la sphère politique	140.67 (Bulgarie) accepté	✓ 16.7 ✓ 5.5	
---	----------------------------------	-------------------------------	---

D. Groupe Thématique Droits des Groupes Vulnérables

1. Droits des personnes handicapées -ODD 10; Cibles 16.1 ; 16.2 ; 16.3 ; 16.6 ; 16.7 ; 16.9 ; 16.10

❖ Recommandations faites à l'Etat

- **140.208** En ce qui concerne les droits des personnes handicapées, continuer d'élargir le cadre réglementaire et son application effective afin d'assurer la pleine intégration sociale de ces personnes, notamment en ce qui concerne le droit à un travail décent, dans les secteurs public et privé.

- Cuba
- Accepté



- **140.209** Poursuivre les efforts pour protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées,

- Egypte
- Accepté



- **140.210** Poursuivre les efforts visant à protéger les droits de l'Homme et encourager l'emploi des personnes handicapées

- Maroc
- Accepté



- **140.211** Assurer l'intégration des personnes handicapées dans le système éducatif ordinaire, tout en leur fournissant tous les services spéciaux dont elles peuvent avoir besoin

- Arabie Saoudite
- Accepté



➤ Progrès réalisés

- L'Etat a ratifié de la Convention des Nations Unies relatives aux Droits des Personnes Handicapées le 10 janvier 2014 ;
- L'Etat a adopté une Loi n°98-594 du 10 novembre 1998 d'orientation en faveur des personnes handicapées ;



- Le nouveau code du travail ivoirien (loi n°2015-532 portant code du travail) donne des instructions claires en faveur de l'emploi des personnes handicapées, notamment en ses articles 12.1, 12.2 et 12.3 nouveau (Décret n°2018-456 du 09 mai 2018 relatif à l'emploi des personnes en situation d'handicap dans le secteur privé) ;
 - L'Etat a adopté un décret n°2018-456 du 09 mai 2018 relatif à l'emploi des personnes en situation d'handicap dans le secteur privé ;
- Nouveau code de la Construction (Loi n°2019-576 du 26 Juin 2019 instituant code de la construction et de l'habitat, JO 2019-61) dont les chapitre 3 – accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (Articles 253 et 254). Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ; Les constructions et immeubles bâtis doivent respecter les engagements et principes fondamentaux établis dans la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la République de Côte d'Ivoire le 10 janvier 2014, et notamment les dispositions de l'article 9 "Accessibilité". (Art. 253)
 - Toutes les constructions doivent prendre en compte la situation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. (Art. 254)
 - Mise en place du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (FIPPSH);
 - Création de la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel des personnes en situation de handicap dans le secteur Public et privé ;
 - L'Etat de Côte d'Ivoire recrute de façon régulière en moyenne 200 personnes handicapées à la fonction publique à travers le processus de recrutement depuis 2015. Le même processus est lancé pour le recrutement de 200 personnes handicapées au titre de l'année 2021 ;
 - En référence à la recommandation 140.208 (Cuba), l'adoption par le gouvernement ivoirien de deux dispositions juridiques concernant l'emploi des personnes handicapées dans le secteur public et le secteur privé. En effet, pour renforcer leur inclusion sociale il a été adopté en Conseil des ministres, le 22 septembre 2021, deux décrets créant de la Commission Technique d'orientation et de reclassement Professionnel Secteur Privé (COTOREP) . Ce qui constitue une avancée notable dans l'accès et le maintien en emploi secteur privé
 - Le projet élection inclusive que la Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Cote d'Ivoire (COPHCI) met en œuvre actuellement a permis de créer une synergie d'actions entre la commission électorale indépendante et les personnes handicapées. Dans



la mesure où la CEI associe désormais les personnes handicapées à leurs actions cela se perçoit à travers un nouvel item ajouté à la fiche de révision de la liste électorale où les personnes peuvent signifier qu'elles sont personnes handicapées ou pas dans l'optique de rendre les centres de votes accessibles en fonction du besoin. Ces actions contribuent à renforcer et promouvoir les droits des personnes handicapées.

- Grâce au COTOREP (public et privé) le droit des personnes handicapées connaît une évolution. Le recrutement dérogatoire des personnes handicapées à la Fonction Publique participe à renforcer ce droit en plus des initiatives à travers le projet d'autonomisation des personnes handicapées et des Organisations de personnes handicapées.
- Les entreprises hésitent encore à employer les personnes handicapées, car elles disent ne pas pouvoir supporter toutes seules les aménagements raisonnables à effectuer ;
- **L'ONG Société sans barrières**, a porté un projet sur l'éducation inclusive de 2017 à 2021 qui a produit des résultats très satisfaisants. A l'issue de l'atelier de clôture dudit projet, le Ministère de l'Education a pris l'engagement d'intégrer dans le curricula de formation de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) la formation des enseignants en langue des signes pour les enfants sourds et le braille pour les enfants non-voyants. L'installation des rampes d'accès dans les écoles publiques est prise en compte dans la construction des nouvelles écoles par le Ministère en charge de l'éducation nationale. Les résultats de ce projet sont assez encourageants et prometteurs pour une implémentation plus élargie de l'éducation inclusive dans le pays.
- Un séminaire a été organisé par le Ministère de l'Education Nationale pour la rédaction du plan stratégique de l'Education inclusive en Côte d'Ivoire.

Des efforts restent tout de même à faire pour opérationnaliser cet instrument qui garantirait davantage le droit à l'Education inclusive et le droit des enfants handicapés en Côte d'Ivoire.

➤ **Défis**

- Instaurer un cadre juridique et institutionnel favorable à l'inclusion des personnes handicapées ; plusieurs décrets d'application de la Loi n°98-594 du 10 novembre 1998 d'orientation en faveur des personnes handicapées sont encore en attente de signature ;
- L'absence de données statistiques fiables sur les personnes handicapées constitue une entrave à l'adoption de politique adaptée et freine l'Etat et ses



partenaires internationaux dans leurs prises de décision au profit de cette frange de la population ;

- Rendre le système éducatif ivoirien plus inclusif (plus de 275 mille enfants en situation de handicap scolarisable, seulement un petit nombre bénéficient de l'éducation inclusive) ;
- La non ratification des instruments juridiques régionaux et internationaux en matière de droits des personnes handicapées empêchent les organisations de défense des droits des personnes handicapées comme la COPHCI16 de saisir le Comité des droits des personnes handicapées des violations des dispositions de la Convention par l'État de Côte d'Ivoire et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en juillet 2019.
 - L'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées et leur autonomisation ;
 - La majorité des personnes handicapées de Côte d'Ivoire restent encore sans emploi ;
 - Le recrutement dérogatoire des personnes handicapées à la fonction publique est encore aléatoire et laissé au bon vouloir du Gouvernement ;
 - Depuis 1997, Environ 1370 personnes handicapées ont été insérées à la fonction publique et ce processus de recrutement est en cours. Il a permis de voir des personnes handicapées à tous les grades de la fonction publique. Ce qui n'est pas le cas pour le secteur privé pour lequel il n'y a aucune statistique fiable. Il est donc important que des données soient collectées sous le regard des OSC pour déterminer le nombre de personnes recrutées dans le secteur privé en Côte d'Ivoire en les incitant à prendre des mesures au respect des dispositions du code du travail qui obligent les entreprises du secteur privé ayant un effectif de moins de 100 travailleurs à recruter au moins une personne handicapée, pour les entreprises de plus de 100 travailleurs, elles ont obligation d'avoir au moins 1% de son effectif qui soit des personnes handicapées.
- Rendre le système éducatif ivoirien plus inclusif.

Ils sont près de 400 mille enfants en situation de handicap qui sont hors du système éducatif à ce jour, seulement un petit nombre bénéficient de l'éducation inclusive.

L'éducation inclusive ne touche que quelques écoles au primaire et au secondaire. Le supérieur n'est pas encore touché par le projet d'éducation

¹⁶ Confédération des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire

inclusive. Les enfants atteints de handicap intellectuel ne sont pas pris en charge par le projet. Leur prise en charge reste encore à la charge des parents. Les salles de classe, amphithéâtres et salles de travaux dirigés sont difficilement accessibles aux élèves et étudiants handicapés.

- En somme, le défi aujourd'hui pour L'Etat est d'étendre l'éducation inclusive sur toute l'étendue du territoire et à tous les types de handicap du primaire au supérieur d'ici 2030 par l'équipement, l'adaptation des infrastructures et la formation des enseignants à la prise en charges des apprenants en situation de handicap ce qui aura pour impact de revoir le budget alloué au Ministère de l'Education Nationale en prévoyant un pourcentage supérieur ou égal à 5% de son budget pour l'implémentation de l'Education inclusive dans les 20 prochaines années.

2. Apatridie- ODD 16; Cibles 16.9

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

- **140.212** Poursuivre les travaux sur les initiatives continentales et sous régionales dans le domaine de l'apatridie par l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action national sur l'apatridie, conformément à l'engagement pris dans la Déclaration d'Abidjan

- Suisse
- Accepté



- **140.213** Intensifier les efforts visant à prévenir l'apatridie, notamment en facilitant l'enregistrement des naissances et en appliquant la Convention relative au statut des apatrides et la Convention sur la réduction des cas d'apatridie

- Ouganda
- Accepté



➤ **Progrès réalisés**

- L'Etat a pris deux arrêtés interministériels (numéro 836 et 867 du 02 Septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la commission nationale d'éligibilité au statut d'apatride) ; cela a permis de mettre en place des programmes pour octroyer un état civil par des audiences foraines aux personnes (enfants) sans état civil.
- Par ailleurs, on assiste à la mise en place des centres secondaires d'état civil dans certaines maternités

- Mise en place effective de la Commission Nationale d'éligibilité au statut d'Apatride

➤ **Défis**

- Quelques obstacles liés à la déclaration des naissances sont la faible vulgarisation de la gratuité de l'enregistrement des naissances auprès des populations et l'éloignement de certains centres d'Etat civil restent un défi pour l'identification systématique de toutes les naissances en Côte d'Ivoire ;
- La Côte d'Ivoire continue de compter des millions d'enfants non déclarés à l'état civil. D'après les annuaires des statistiques des années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 le taux d'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire est de 77,8% (Haut-Commissariat aux Réfugiés (HSR)). Ce qui signifie que 22% d'enfants dans le pays ne sont pas enregistrés à l'Etat civil. Pour corriger cette situation qui perdure, dans le temps, l'Etat en 2007 et dans le cadre de la mise en œuvre du programme de sortie de crise, a organisé des audiences foraines pour réduire ce taux de 22%. Au-delà de ce cas, beaucoup reste à faire par l'Etat. En informatisant et en rapprochant l'état civil, les distances et les temps seront réduits pour l'établissement des actes d'état civil et donc les déclarations de naissance se feront sans restriction par les personnes habitants sur le territoire ivoirien. Cette action aura un avantage de réduire la corruption, la non scolarisation des enfants, l'exclusion....

3. Disparitions forcées- ODD 16; Cibles 16.2

(Partiellement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

- **140.30** Appliquer pleinement les recommandations du Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants pour mettre fin au travail et à la traite des enfants

- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Accepté



➤ **Progrès réalisés**

- Adoption de la Loi n°1111-2016 du 08 Décembre 2016 portant lutte contre la traite des personnes ;



- Mise en place d'un comité national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants; Le Comité National de surveillance a été institué par décret n°2011-366 du 03 novembre 2011 portant création du Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.
 - Plan d'Action National 2019-2021 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants
 -
 - Coopération de l'Etat ivoirien avec tous les pays du Golfe de Guinée ; cette coopération vise à mettre en œuvre une nouvelle approche fondée sur l'amélioration de leur sécurité maritime mais aussi de leur gouvernance économique.
 - Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des autorités ivoiriennes ; Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de la Côte d'Ivoire en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations a lancé le 22 mars 2023, le projet : " Renforcement des capacités opérationnelles du gouvernement ivoirien en matière de gestion des migrations et des frontières (CIVIT)" financé par le Gouvernement Italien. Ce projet est mis en œuvre par l'organisation Internationale pour les Migrants (l'OIM) en partenariat avec la Direction de la Surveillance du Territoire ivoirien
 -
- **Défis**
- Insuffisance dans la vulgarisation des textes de lutte contre la traite des personnes ;
 - Renforcement de capacité des Magistrats, institutions judiciaires, les officiers de Police Judiciaire et les Agents de Police Judiciaire sur la question de la traite des êtres humains ;
 - Difficile accès aux données de la Justice et de la Police ;
 - Insuffisance dans la prise en charge des victimes ;
 - Sensibilisation contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;
 - Les données sur la thématique de la traite des personnes ne sont pas rendues publique (données de la Justice et de la Police)

4. LGBTQI+- ODD 10; Cibles 1.3 ; 4.5 ; 10.2 ; 10.3 ; 16.b

(Pas entièrement mis en œuvre)

❖ **Recommandations faites à l'Etat**

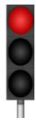
➤ **142.1** Mieux protéger les droits des personnes LGBTI, en élargissant les lois antidiscriminatoires à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre et en abolissant l'homosexualité comme circonstance aggravante, comme le prévoit l'article 360 du Code pénal,

- Allemagne
- Noté



➤ **142.2** Prendre les mesures nécessaires pour protéger les personnes atteintes d'albinisme et les personnes LGBTI contre toute forme de discrimination, d'intimidation et de violence.

- République Tchèque
- Noté



➤ **142.3** Adopter une législation protégeant les droits des personnes LGBTI, notamment en élargissant les lois antidiscriminatoires pour inclure la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle

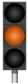
- Islande
- Noté





➤ **142.6** Amender toute législation qui discrimine sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, y compris l'article 360 du Code pénal, et prendre des mesures concrètes pour protéger les personnes LGBTI des actes de violence, de discrimination et de harcèlement


- Irlande
- Noté



- **142.7** Amender l'article 360 du Code pénal et les autres dispositions de sa législation qui sont discriminatoires à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, conformément aux ODD 5 et 10
 - Pays Bas 
 - Noté

- **142.8** Abroger les dispositions de la législation pénale qui sont discriminatoires à l'égard de l'orientation sexuelle ou de l'identité sexuelle, en particulier l'article 360 du Code pénal, à l'égard de l'orientation sexuelle ou de l'identité sexuelle, en particulier l'article 360 du Code pénal
 - Chili 
 - Noté

- **142.9** Enquêter sur les allégations de violence et de discrimination grave à l'égard des personnes LGBTI
 - USA 
 - Noté

- **142.10** Prendre les mesures nécessaires pour modifier les dispositions de l'article 360 du Code pénal, ainsi que les autres dispositions de sa législation qui sont discriminatoires en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité
 - Argentine 
 - Noté

- **Progrès réalisés**
 - 49 cas de violations de droits ont été enregistrés à l'endroit de la communauté LGBTQI¹⁷
 - Condamnation par la justice du premier cas d'agression d'une personne LGBTQI+, le 20 Avril 2023
 - L'identification au niveau de la police de points focaux Violences Basées sur le Genre (VGB) formés sur la thématique des populations clés et des LGBTQI+

¹⁷ Source : site du Programme National de lutte contre le VIH SIDA de l'année 2021 à 2022






- La formation au LILO des chefs de corps, d'unité et de sous-officiers dans le rang des Forces de Défense et de Sécurité sous l'initiative d'ONG travaillant sur les droits des LGBTQI +. Cette formation vise à LILO vise à renforcer les connaissances des bénéficiaires sur les notions telle que la discrimination, la stigmatisation et les violations des Droits de l'homme en lien avec les personnes LGBTQI




➤ **Défis**




- La nouvelle loi contre les discriminations ne prend pas en compte clairement les LGBTQI+
- Le besoin en formation des Forces de Défense et de Sécurité, du corps médical et des ONG sur la thématique des populations clés et des droits des LGBTQI+


Matrice récapitulative de l'évaluation narrative

THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS (le code de la recommandation, le pays, statut)	Mécanismes et instruments nationaux et internationaux relatifs au thème des recommandations.	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Handicap	➤ 140.208 (Cuba) Accepté	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ODD 16. 3 ✓ 16.6 ✓ 16.7 ✓ CDPH ✓ CAHDP 	
	➤ 140.209 (Egypte) Accepté	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 16. 1 ✓ 16.2 ✓ 16.3 ✓ 16.9 ✓ 16.10 ✓ CDPH ✓ CAHDP 	
	➤ 140.210 (Maroc) Accepté	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 8.3 ✓ 8.5 ✓ 8.6 ✓ 8.7 ✓ CDPH ✓ CAHDP 	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.211 (Arabie Saoudite) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4.1 ✓ 4.2 ✓ 4.3 ✓ 4.4 ✓ 4.5 ✓ 4.7 ✓ 4.7a ✓ 4.7c ✓ CDPH ✓ CAHDP 	
Apatridie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.212 (Suisse) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ODD 16.9 ✓ CDE ✓ CADHP 	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.213 (Ouganda) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 16.9 	
Disparitions Forcées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 140.30 (Royaume-Uni de Grande-Bretagne Irlande du Nord) Accepté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 16.2 	
LGBTQI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 142.1 Mieux protéger les droits des personnes LGBTI, en élargissant les lois antidiscriminatoires à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre et en abolissant 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1.1; ✓ 1.2; ✓ 1.3; ✓ 1.4 ; 	

	<p>l'homosexualité comme circonstance aggravante, comme le prévoit l'article 360 du Code pénal, (Allemagne) Noté</p>		
	<p>➤ 142.2 Prendre les mesures nécessaires pour protéger les personnes atteintes d'albinisme et les personnes LGBTI contre toute forme de discrimination, d'intimidation et de violence, (République Tchèque) Noté</p>	<p>✓ 1.5 ; ✓ 3.3; ✓ 3.5; ✓ 3.8 ; ✓ 4.3; ✓ 4.4; ✓ 4.5 ; ✓ 8.3; ✓ 8.5 ; ✓ 10.1 ; ✓ 10.2; ✓ 10.3; ✓ 10.4; ✓ 10.5; ✓ 11.1 ; ✓ 11.7; ✓ 16.9 ; ✓ 16.10 ; ✓ 16.b;</p>	
	<p>➤ 142.3 Adopter une législation protégeant les droits des personnes LGBTI, notamment en élargissant les lois antidiscriminatoires pour inclure la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, (Islande) Noté</p>		
	<p>➤ 142.6 Amender toute législation qui discrimine sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, y compris l'article 360 du Code pénal, et prendre des mesures concrètes pour protéger les</p>		

	<p>personnes LGBTI des actes de violence, de discrimination et de harcèlement (Irlande) Noté</p>		
	<p>✓ 142.7 Amender l'article 360 du Code pénal et les autres dispositions de sa législation qui sont discriminatoires à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, conformément aux ODD 5 et 10 (Pays Bas) Noté</p>		
	<p>✓ 142.8 Abroger les dispositions de la législation pénale qui sont discriminatoires à l'égard de l'orientation sexuelle ou de l'identité sexuelle, en particulier l'article 360 du Code pénal, à l'égard de l'orientation sexuelle ou de l'identité sexuelle, en particulier l'article 360 du Code pénal (Chili) Noté</p>		
	<p>✓ 142.9 Enquêter sur les allégations de violence et de discrimination grave à l'égard des personnes LGBTI, (USA) Noté</p>		

- | | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>➤ 142.10 Prendre les mesures nécessaires pour modifier les dispositions de l'article 360 du Code pénal, ainsi que les autres dispositions de sa législation qui sont discriminatoires en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité (Argentine) Noté</p> | |  |
|--|---|--|---|



Conclusion et recommandations

Le présent rapport à mi-parcours communique des informations sur l'évaluation à mi-parcours que le Comité de Suivi EPU fait de la mise en œuvre des recommandations faites à la Côte d'Ivoire lors de son troisième passage à l'EPU en 2019.

Cette évaluation à mi-parcours s'est faite sur 44 recommandations acceptées et 08 recommandations notées il ressort que les recommandations acceptées qui ont fait l'objet de l'évaluation du Comité de Suivi EPU ont été à 100% partiellement mises en œuvre. Les 08 recommandations notées et évaluées par le Comité de Suivi EPU concernent les droits de la communauté LGBTQI+ ; parmi ces 08 recommandations, 05 ont été partiellement mises en œuvre bien qu'elles aient été notées par la Côte d'Ivoire.

Le rapport à mi-parcours servira pour le rapport alternatif qui sera mis à jour avec les nouvelles informations qui seront recueillies avant sa soumission pour le quatrième cycle de l'EPU de la Côte d'Ivoire.

Au terme de l'évaluation à mi-parcours, le Comité de Suivi EPU propose des actions qui se déclinent ci-après :

✓ **Droits Civils et Politiques**

Dans le but de mettre en œuvre complètement les recommandations, il faudrait rapprocher les tribunaux de première instance dans les régions encore non-pourvues de ces tribunaux etc.... ; conduire des actions de lutte contre la corruption et inclure le principe de redevabilité;

-
Mettre la mise en place d'un mécanisme qui puisse garantir l'indépendance de la Justice

Recomposer les commissions électorales au niveau local afin de les rendre conformes à la composition de la commission centrale en impliquant la société civile au niveau local

Mettre en place un mécanisme pour faciliter l'application effective de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues;

Aligner le code électoral sur la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues.

Abroger l'arrêté interministériel pris dans le contexte électoral de 2020 pour suspendre les marches et autres manifestations sur la voie publique

Garantir le droit à la liberté de manifestation, d'expression pour les défenseurs des droits de l'Homme conformément à la loi de protection des défenseurs des droits de l'Homme adoptée en Juin 2014



Vulgariser la loi de protection des défenseurs des droits de l'Homme auprès des services de l'Etat (Corps préfectoral, Forces de Défense et de Sécurité...);

Prendre en compte des défenseurs des droits de l'Homme dans la composition du mécanisme de protection des défenseurs mis en place en Mars 2022 ;

Procéder au jugement des personnes en détention préventive

Rendre effectifs les travaux d'intérêts généraux et le contrôle judiciaire

Séparer les détenus mineurs des majeurs par l'ouverture de cellules pour les mineurs

✓ **Droits Sociaux, Economiques et Culturels**

Mettre en place de nouvelles infrastructures préscolaires en zone rurale.

Organiser des campagnes de sensibilisation pour la lutte contre les pratiques culturelles tel que le mariage forcé, les Mutilations Génitales Féminines ;

Faire un suivi régulier dans les hôpitaux afin de vérifier l'effectivité de la couverture maladie universelle, de l'accès effectif des populations aux soins de santé avec cette assurance, des soins ciblés (les kits d'accouchement et de césarienne, ...) et de la gratuité des soins

Mettre en place une politique qui faciliterait l'accès des femmes à la terre et l'effectivité des droits fonciers des femmes en milieu rural

Former les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale a la procédure de transformation du certificat foncier en titre de propriété foncière par son enregistrement au livre foncier afin qu'ils soient outillés pour assister les populations dans cette procédure.

Subventionner la procédure de sécurisation foncière pour les populations démunies ;

Augmenter le nombre de géomètre experts afin de couvrir toute l'étendue du territoire et faciliter leur travail ;

✓ **Droits de de la Femme et de l'Enfant**

Etendre la distribution des Kits Scolaires au secondaire pour les enfants dont les parents sont démunis.

Adapter les kits distribués aux enfants handicapés malvoyant ou non voyant

Renouveler plateau technique des centres de santé

Rendre effective l'application de la loi sur la représentativité des femmes dans les Assemblées élues afin de permettre la parité et clarifier les dispositions de cette loi relatives à la parité



Renforcer les actions d'autonomisation des femmes en milieu urbain et en milieu rural

Penser à un système obligeant les partis politiques à valider des candidatures de femmes aux différentes élections.

Multiplier les actions de renforcement de capacités en leadership féminin et de coaching

Poursuivre et intensifier les actions de déclarations de naissance des enfants dès leur naissance

✓ **Droits des Groupes Vulnérables**

Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées et leur autonomisation par leur accès à l'emploi ;

Améliorer le recrutement dérogatoire des personnes handicapées à la fonction publique ;

Rendre le système éducatif ivoirien plus inclusif pour les enfants en situation de handicap

Intensifier les campagnes de sensibilisation des populations sur la gratuité de l'enregistrement des naissances et organiser régulièrement les audiences foraines dans les zones enclavées de l'intérieur du pays ;

Vulgariser les textes de lutte contre la traite des personnes, l'exploitation et le travail des enfants ;

Renforcer les capacités des Magistrats, institutions judiciaires, les officiers de Police Judiciaire et les Agents de Police Judiciaire sur la question de la traite des êtres humains.



Contacts

Email : coordination.epu@gmail.com

Secretariat.cepu@gmail.com

Tel : +225 2722525015